



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Début des travaux de protection de la zone industrielle d'Aigle.

Le Chablais est, dans le canton, la région la plus touchée par les éléments naturels. En été 2007, des inondations dévastaient notamment le village de Roche et en automne 1993 puis 2000, les crues du Rhône ont montré les risques de débordement et de déstabilisation de ses digues, en particulier sur sa rive droite entre St-Maurice et le Léman. Des mesures urgentes s'imposent pour sécuriser prioritairement les digues bordant la zone industrielle d'Aigle. Elles seront complétées par les ouvrages de la 3ème correction du Rhône qui assureront la protection de toute la plaine du Chablais.

Les études de la 3ème correction du Rhône (PA-R3) ont révélé les risques de débordements et de déstabilisation des digues du Rhône en particulier sur la rive droite entre St-Maurice et le Léman fortement menacée par des ruptures de digues. Il est également apparu que les digues de la Gryonne et de la Grande Eau engendreraient de grandes zones inondables.

Les autorités cantonales et communales ont décidé de protéger le site industriel d'Aigle par des mesures prioritaires urgentes. Les oppositions ayant été levées par décision judiciaire, les travaux peuvent débuter. Ils se feront par étape, la première portant sur la consolidation des digues du tronçon situé en amont de la Grande Eau et le cloisonnement des inondations des îles d'Amont. Ces ouvrages sont complétés par la création de trois biotopes liés aux mesures de compensation environnementales.

Ces aménagements permettent d'améliorer la sécurité des habitants et le développement économique de la région aiglonne, en attendant que les ouvrages de la 3ème correction du Rhône complètent et étendent la protection à toute la plaine du Chablais. Côté vaudois, les dégâts potentiels pourraient atteindre un milliard de francs pour la zone industrielle d'Aigle. Le coût total des études et des travaux planifiés entre début mars 2010 et début 2011, est estimé à frs 2.5 millions.

Les autorités vaudoises saluent l'ouverture de ces chantiers prévus dans le cadre de la 3^{ème} correction et réalisés de manière anticipée en coordination avec le canton du Valais

Bureau d'Information et de Communication de l'Etat de Vaud.

Lausanne, le 5 mars 2010

Renseignements complémentaires :

DSE, Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, 021 316 45 00

Jean-François Jatton, chef du service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 01

Philippe Hohl, président de l'Entreprise de correction fluviale du Rhône, 079 484 48 58